

DEMANDE DE CONGES ANNUELS

Conformément à l'article 12 de la Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du Particulier Employeur, et aux dispositions du contrat de travail conclu le / /

Entre Madame et/ou Monsieur..... (Particulier Employeur)
Et Madame et/ou Monsieur..... Assistant(e) Maternel(le)
Agréé(e), il est convenu ci-après, d'un commun accord entre les deux parties, des dates des congés annuels :

Les dates des congés annuels pour la période du 1er Juin 20.... au 31 mai 20.... sont fixées comme suit :

Semaine n°	Soit du / /	inclus au / /	inclus soit	jours ouvrables
Semaine n°	Soit du / /	inclus au / /	inclus soit	jours ouvrables
Semaine n°	Soit du / /	inclus au / /	inclus soit	jours ouvrables
Semaine n°	Soit du / /	inclus au / /	inclus soit	jours ouvrables
Semaine n°	Soit du / /	inclus au / /	inclus soit	jours ouvrables

Soit un total dejours ouvrables.

Dans cadre d'un accueil en année complète :

Le/la salarié(e), est informé(e) que, suivant le nombre de jours de congés payés acquis au 1er Juin, une partie de ces jours pourra être sans solde. Le/la salarié(e) demande à bénéficier dans le cadre de ces congés annuels de

..... jours ouvrables de congés payés par anticipation, dans la limite des jours en cours d'acquisition ^(voir contrat de travail art.12 et 13 page 6)

Dans le cadre d'un accueil en année incomplète :

Le/la salarié(e) informe ses employeurs des dates d'absences prévues au contrat de travail ^(voir contrat de travail art.6 page 4 et art.12 page 6). Les congés payés doivent être pris pendant les semaines d'absence programmées de l'enfant définies au contrat. Ils seront à préciser en fonction du nombre de jours acquis ^(simulation de congés payés afin de déterminer le nombre de jours acquis et jours de prises).

Signature du/de la salarié(e) :

Bon pour accord, fait en double exemplaire.

Le / / 2020 :

Signature de l'employeur.